

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

BILAN 2021 DES CESSIONS ET ACQUISITIONS. PORTÉ À CONNAISSANCE

Séance du 9 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le neuf février à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Fize à Mme Martin
Mme Berbis à Mme Canouet
M Hélaudais à Mme Courrèges

Secrétaire de séance : M Claude Joussaume.

La séance est ouverte,

Délibération du : 9 février 2022
Rendue exécutoire le : 11 février 2022
Publiée le : 11 février 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 9 février 2022

BILAN 2021 DES CESSIONS ET ACQUISITIONS. PORTÉ À CONNAISSANCE

M Jean-Luc Trichard, Adjoint au Maire délégué Urbanisme, aménagement et paysage, transports collectifs et forêts, présente le rapport suivant.

L'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer chaque année sur le bilan de leurs acquisitions et de leurs cessions immobilières.

Le bilan doit être annexé au compte administratif. Les dispositions sont reprises aux articles L.2241-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les acquisitions et cessions retenues dans le présent bilan sont celles réalisées sur l'exercice budgétaire 2021 par la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

- **CESSIONS**

Nom de l'acquéreur	Situation	Surface Terrain	Objet	Prix
Mme TEXIER Roselyne	23 Chemin de Mauran	801 m ²	Terrain à bâtir	170 000,00 €
M. LEHOUCQ Nicolas	25 Chemin de Mauran	825 m ²	Terrain à bâtir	215 000,00 €

- **ACQUISITIONS**

Il n'y a pas eu d'acquisition pour l'exercice budgétaire 2021.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Prend acte du bilan des acquisitions et cessions 2021 qui lui a été présenté.

Pour information du conseil municipal.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 9 février 2022

pour expédition conforme
Le maire



Stéphane Delpeyrat
Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_022
Date de la décision :	2022-02-09 00:00:00+01
Objet :	BILAN 2021 DES CESSIONS ET ACQUISITIONS. PORTÉ À CONNAISSANCE
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.3 - document budgétaire
Identifiant unique :	033-213304496-20220209-DG22_022-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220209-DG22_022-DE-1-1_0.xml	text/xml	924
Nom original :		
DG22_022.pdf	application/pdf	444426
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220209-DG22_022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	444426

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 février 2022 à 10h24min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 février 2022 à 10h24min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 février 2022 à 10h24min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 février 2022 à 10h24min24s	Reçu par le MI le 2022-02-11